



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division des
examens et concours

DEC 1

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE BESANCON

Vu le décret n° 2005-884 du 20 juillet 2015 relatif à la fonction de formateur académique

Vu le décret n° 2005-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif à l'organisation de l'examen et à la nature des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (C.A.F.F.A.)

Vu l'arrêté rectoral de composition du jury de la session 2016 du C.A.F.F.A. en date du 4 avril 2016

ARRETE

Article 1 : Le jury de la session 2016 est modifié comme suit :

Président :

KRANTZ Eugène – IA-DASEN du Territoire de Belfort

Membres du jury :

BERTOLIN Jean-Luc – IA-IPR de Lettres

FAURE Aude – PLP d'arts appliqués au LP H Fertet de Gray

GUERITOT Pascal - Proviseur du Lycée Aragon à HERICOURT

LIELA Bairi – Inspectrice de l'Education de nationale – circonscription de Besançon III (**en remplacement de PIGUET Maryse – IEN BESANCON VIII, partie en retraite**)

Article 2 : la liste des examinateurs qualifiés adjoints au jury pour les épreuves d'admission sera fixée ultérieurement.

Article 3 : la Secrétaire Générale de l'académie de Besançon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Besançon, le 11 octobre 2016
Le Recteur,
Chancelier des Universités

Jean-François CHANET